



# Analyse de l'efficacité des allocations de remplacement de revenus et des allocations d'intégration



Bram vermeulen  
Prof. Dr. Koen Hermans

Colloque Handilab  
06/12/2012

- Enquête HANDILAB:
  - 1) Efficacité des allocations de remplacement des revenus et d'intégration
    - ➔ Effectuée par LUCAS – Centrum voor Zorgonderzoek en Consultancy, KU Leuven
  - 2) Situation des personnes handicapées sur le marché du travail
    - ➔ Effectuée par le Centrum voor Sociologisch Onderzoek, KU Leuven
  
- pour le compte du SPP Politique scientifique et du SPF Sécurité sociale
  
- Efficacité des allocations étudiée à l'aide d'une enquête représentative auprès de 1.118 allocataires de l'ARR/AI

Aide sociale soumise à une évaluation des besoins et centrée sur un groupe cible spécifique. L'allocation peut être demandée entre 21 et 65 ans, mais elle continue d'être versée après l'âge de 65 ans.

## **allocations de remplacement des revenus (ARR)**

- La capacité de gain a été réduite à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide peut gagner en travaillant
- ces personnes n'ont pas accumulé suffisamment de droits pour pouvoir bénéficier d'une allocation de sécurité sociale

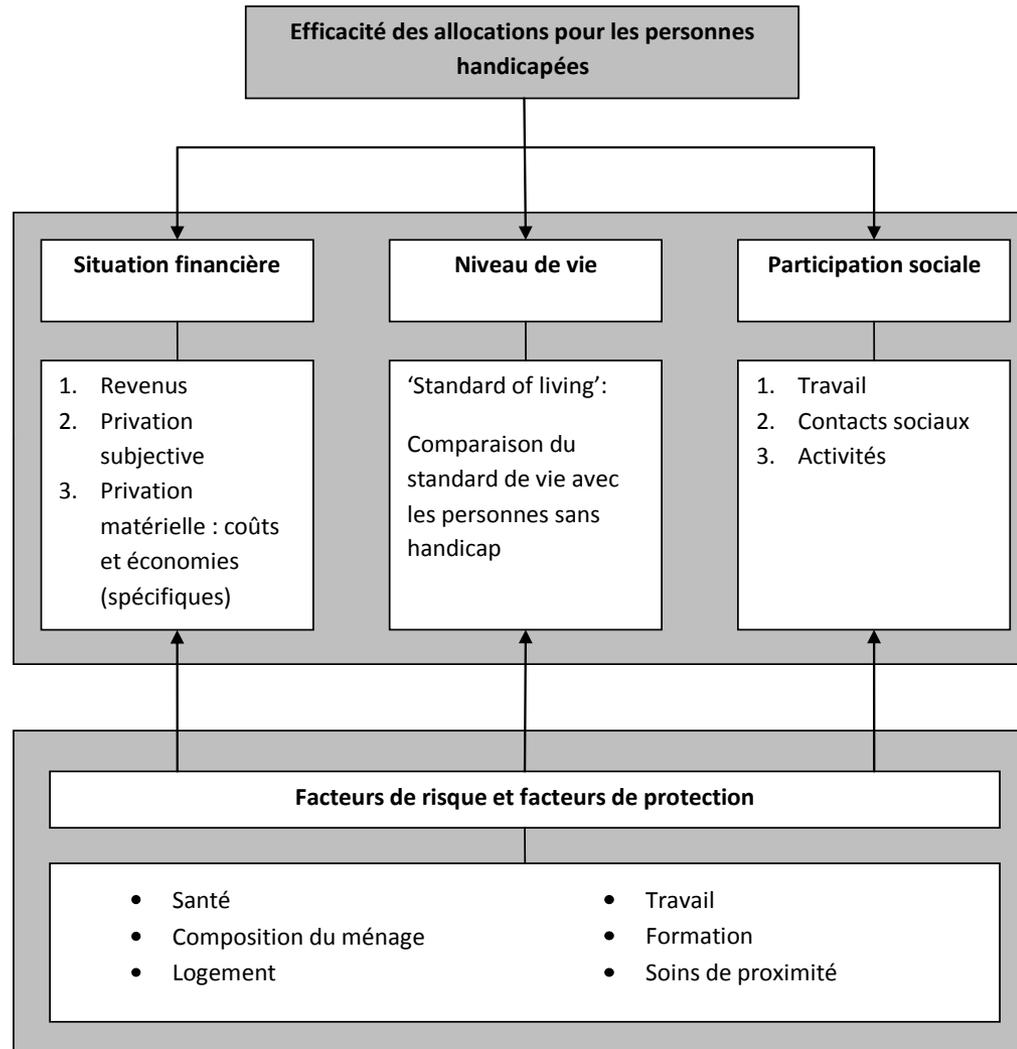
## **allocation d'intégration (AI)**

- accordée aux personnes devant supporter des charges supplémentaires à cause d'une réduction de leur autonomie
- Il est examiné quelle est l'influence du handicap sur l'accomplissement de diverses tâches quotidiennes comme se déplacer et se soigner
- soumise à une évaluation des moyens

## Efficacité des allocations?

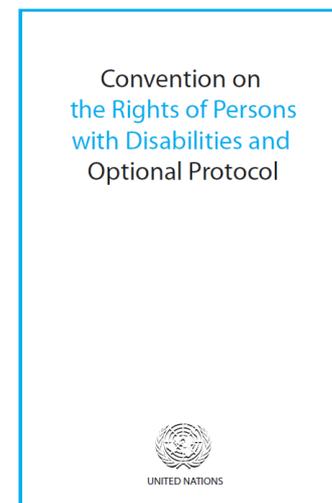
1. Dans quelle mesure les allocations garantissent-elles une protection minimale en empêchant de tomber dans la pauvreté?
2. Dans quelle mesure la couverture des charges supplémentaires résultant du handicap permet-elle de garantir un niveau de vie suffisant en comparaison avec une personne sans handicap?
3. Dans quelle mesure les allocataires participent-ils à la vie en société?

# Modèle conceptuel



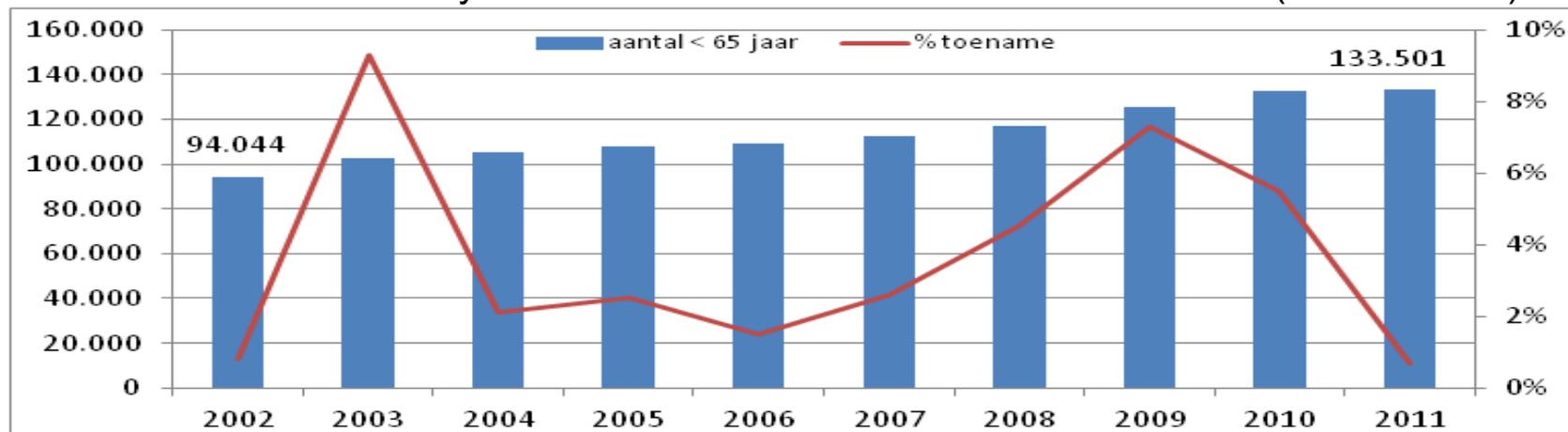
# Pourquoi une enquête?

- Essor du régime ARR/AI
- On ne sait pas grand-chose sur leurs conditions de vie
- Discussion sur la réalisation des objectifs de la Convention des Nations Unies  
relative aux droits des personnes handicapées

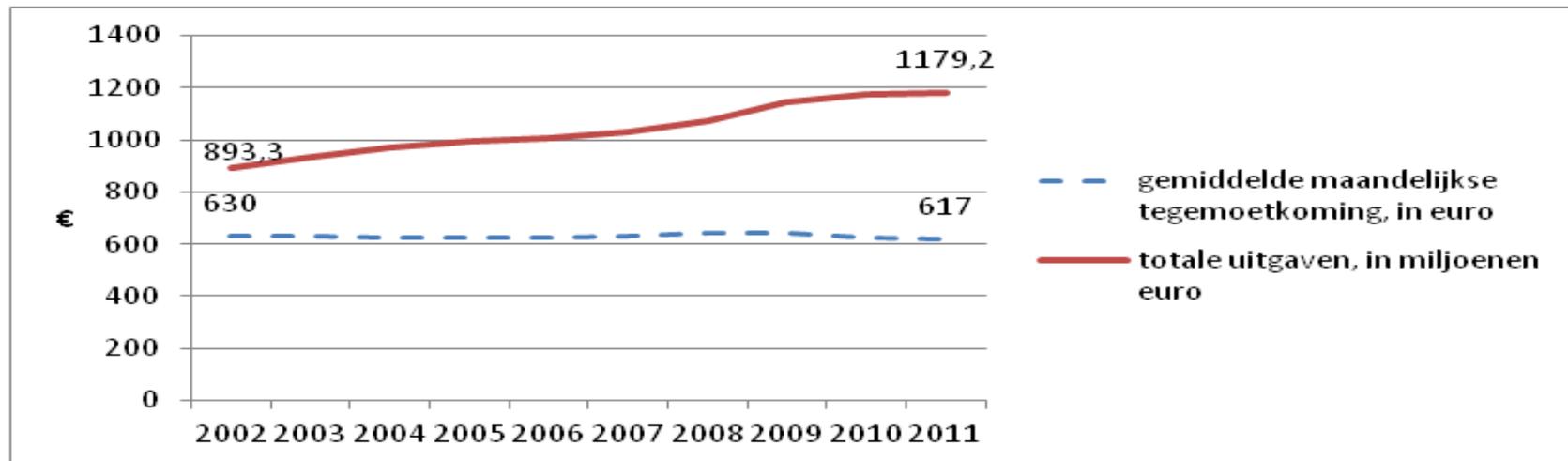


# Essor du régime ARR/AI

Evolution du nombre d'ayants droit à une ARR/AI de moins de 65 ans (2002 – 2011)



Evolution des dépenses ARR/AI à prix constants, valeur 2011 (2002 – 2011)



# Fichiers de données utilisés

*Comparaison entre les fichiers de données utilisés pour HANDILAB et EU-SILC*

	<b>HANDILAB</b>	<b>EU-SILC</b>
échantillon	Echantillon stratifié	Echantillon aléatoire
N	<b>1118 ménages</b>	4568 ménages
population	132.594 ayants droit AI et/ou ARR entre 21 et 65 ans (SPF SS 31/12/2010)	ménages belges privés et les individus qui les composent délimitation personne de référence entre 21 et 65 ans
représentativité	Représentative en matière d'allocation (AI, ARR et AI-ARR) et d'autonomie	Représentative pour la Belgique
travail sur le terrain	mars-mai 2011	2009
période de revenus	2010	2008

# Profil des répondants HANDILAB

variables indépendantes	Catégories de réponses	%
sexe	homme	44,5
	femme	55,5
âge	52-65 ans	43,3
	42-51 ans	24,6
	32-41 ans	16,4
	22-31 ans	15,7
ADL	très limité	26,4
	moyennement limité	47,1
	pas limité	26,5
IADL	très limité	63,0
	moyennement limité	30,9
	pas limité	6,1
forme de cohabitation	pas de partenaire, pas d'enfants, célibataire	29,3
	pas de partenaire, pas d'enfants, habite chez les parents	23,1
	avec partenaire, pas d'enfants	18,4
	avec partenaire, avec enfants	15,1
	sans partenaire, avec enfants	7,7
	autre	6,4
travail au sein du ménage	oui	17,1
niveau de qualification	post-secondaire	29,4
propriétaire habitation	oui	27,9
bénéficie aide de proximité	Oui	64,0

# Profil répondants HANDILAB

## Etat de santé

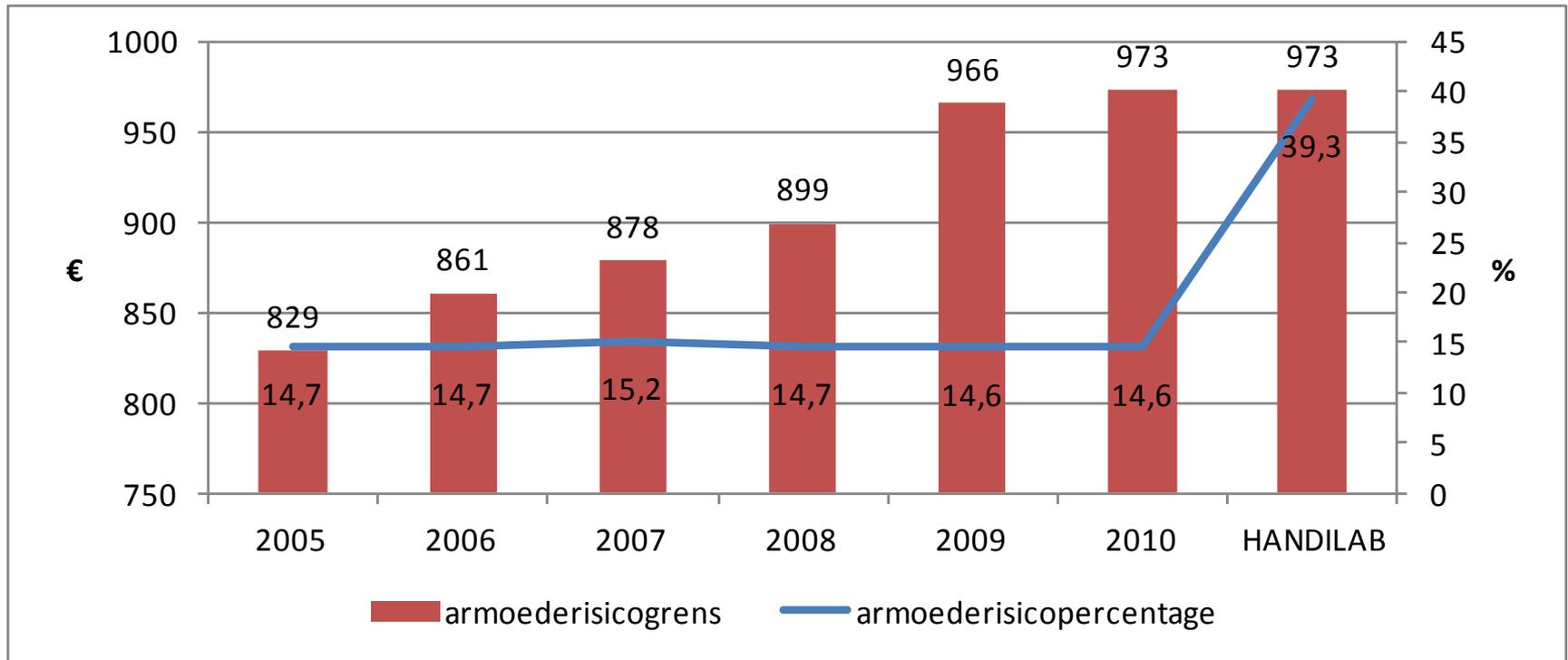
Variable:	Catégories de réponses:	%
Type de handicap	limitation visuelle	30,1
	limitation auditive	14,3
	limitation corporelle	71,2
	handicap/limitation cognitif/cognitive	36,7
	maladie chronique	32,2
	maladie psychique ou psychiatrique	24,2
Santé subjective	bon état de santé	20,1
	mauvais état de santé	79,9
Début du handicap	0-18 ans	47,8
	18 ans ou plus	52,2
Douleur	aucune douleur/légères douleurs	46,0
	grosses/très grosses douleurs	54,0

- Diversité des limitations
- 1 répondant sur 5 est satisfait de sa propre condition physique
- Plus d'1 répondant sur 2 souffre de grosses douleurs

# 1. Situation financière

- risque de pauvreté
- coûts
- déprivations

*Pourcentage de risque de pauvreté (<60% du revenu moyen net) et seuil de pauvreté, comparaison 2005-2010 ménages belges avec HANDILAB*



- ➔ sur la base de l'enquête HANDILAB, 39,3% des ménages avec ARR/AI disposent d'un revenu standardisé inférieur au seuil de pauvreté de € 973
- ➔ les partisans de la méthode SOL (Standard Of Living) estiment que le risque de pauvreté est sous-estimé précisément parce qu'il n'est pas tenu compte des charges supplémentaires qui incombent aux personnes handicapées

# 1. Situation financière

- risque de pauvreté
- coûts
- déprivations

*Pourcentage de répondants à risque de pauvreté objectif (<60% du revenu net moyen) en fonction des caractéristiques de base et avec 'odds ratios' ajustés*

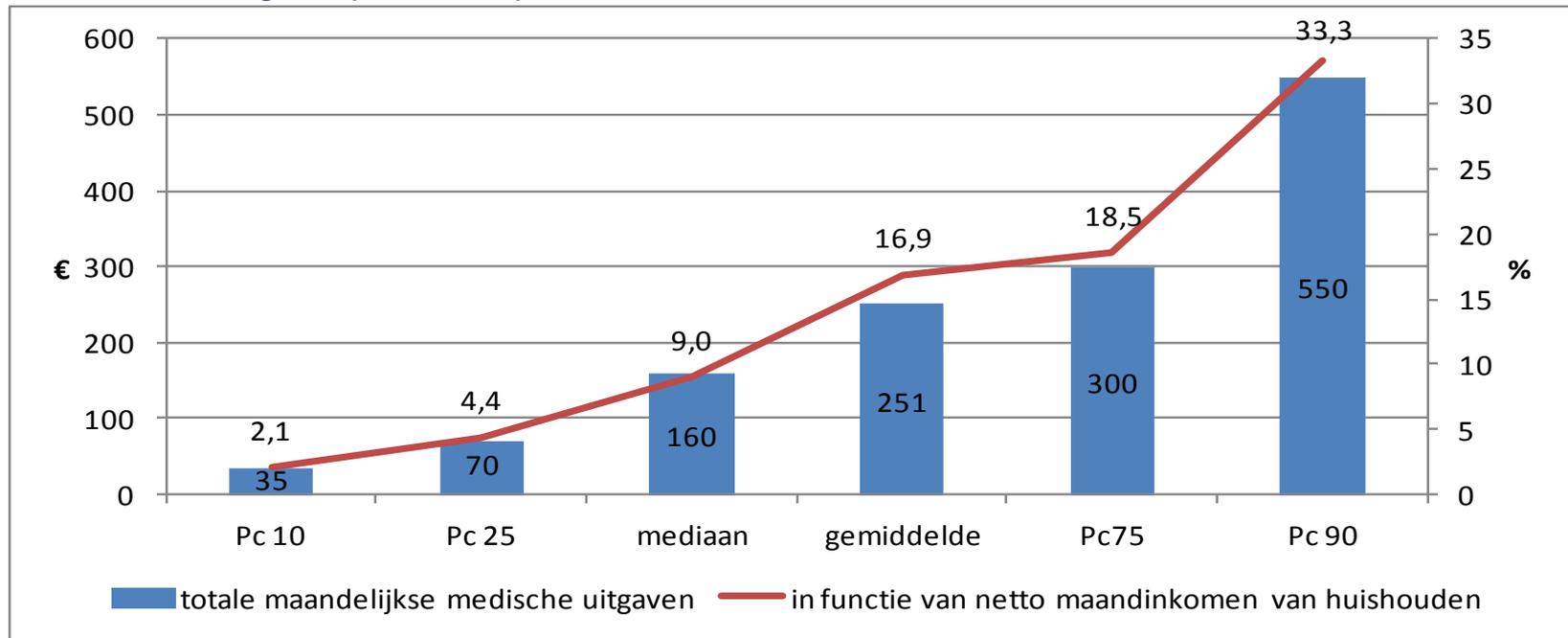
variables indépendantes		Catégories de réponses	risque de pauvreté objectif			
			in %	Odds Ratio	95% B.I.	Sign. Niv.
ADL		très limité	29.7	1		
		moyennement limité	<b>46.8</b>	1.84	1.26-2.67	0.0015
		pas limité	33.6	1.31	0.82-2.08	0.26
IADL		très limité	34.3	1		
		moyennement limité	<b>49.5</b>	1.83	1.31-2.57	0.0004
		pas limité	31.0	1.08	0.56-2.12	0.81
Forme de cohabitation	de	pas de partenaire, pas d'enfants, isolé	33.3	1		
		pas de partenaire, pas d'enfants, habite chez les parents	<b>29.6</b>	1.15	0.73-1.81	0.55
		avec partenaire, sans enfants	27.5	0.91	0.59-1.42	0.68
		avec partenaire, avec enfants	<b>63.7</b>	5.96	3.72-9.56	<0.0001
		sans partenaire, avec enfants	<b>57.5</b>	2.80	1.62-4.84	0.0002
		Autre	35.6	1.42	0.76-2.65	0.27

- Gravité de la limitation: les personnes à limitation modérée présentent le risque de pauvreté le plus élevé
- Forme de cohabitation: les ménages avec enfants présentent le risque de pauvreté le plus élevé

# 1. Situation financière

- taux de risque de pauvreté
- coûts
- déprivations

*Répartition des dépenses médicales mensuelles par percentile, en € par mois et par rapport au revenu du ménage disponible exprimé en %, échantillon HANDILAB*



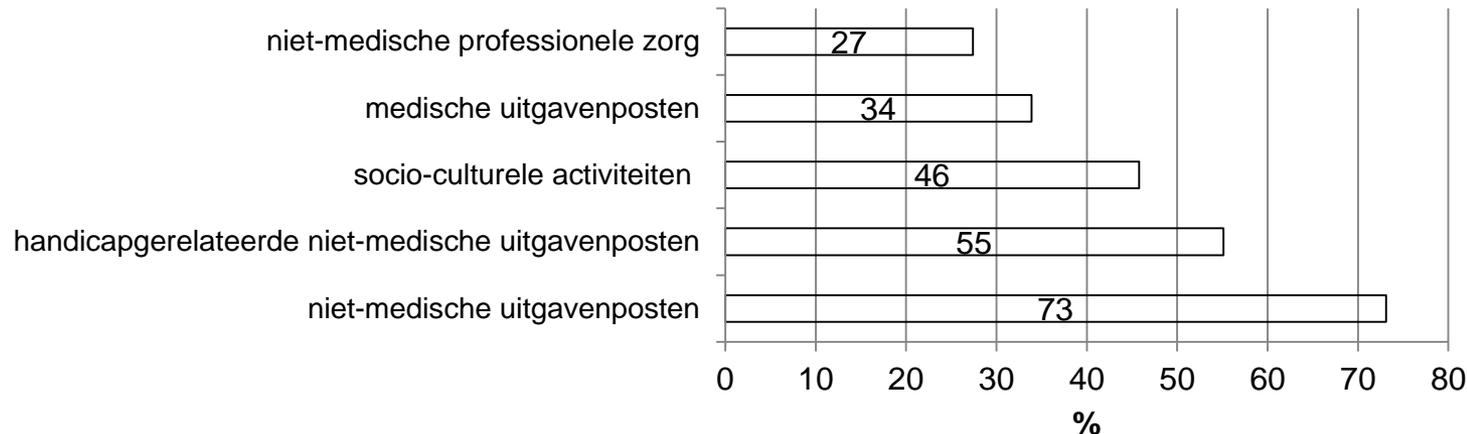
*Dépenses médicales mensuelles moyennes en € et en part du revenu disponible, comparaison enquête santé 2008 et HANDILAB*

	Enquête santé 2008	HANDILAB
dépenses médicales mensuelles moyennes	€ 125	€ 251
Part des dépenses médicales dans le revenu disponible	7%	17%

# 1. Situation financière

- taux de risque de pauvreté
- coûts
- déprivations

*Aperçu des postes de dépenses sur lesquels les ménages ont épargné au cours des 12 derniers mois (en %)*



- 34% des ménages issus de l'échantillon de HANDILAB ont reporté au moins 1 forme de soins médicaux au cours des 12 derniers mois, pour des raisons financières. Dans l'enquête santé de 2008, le pourcentage était de 14%.
- 2/3<sup>de</sup> des ménages épargnent sur au moins 2 postes de dépenses et 10% sur chaque poste de dépenses repris
- Ces 12 derniers mois, 22% n'ont pas pu payer les factures des sociétés d'utilité publique (à temps) au moins 1 fois. 25 % ne peuvent payer (à temps) les factures relatives aux dépenses de santé,
- 26% des ménages doivent rembourser des dettes pour emprunts (hors remboursement pour l'habitation). La moyenne de ce coût mensuel est de € 250.

## 2. Efficacité en fonction du niveau de vie

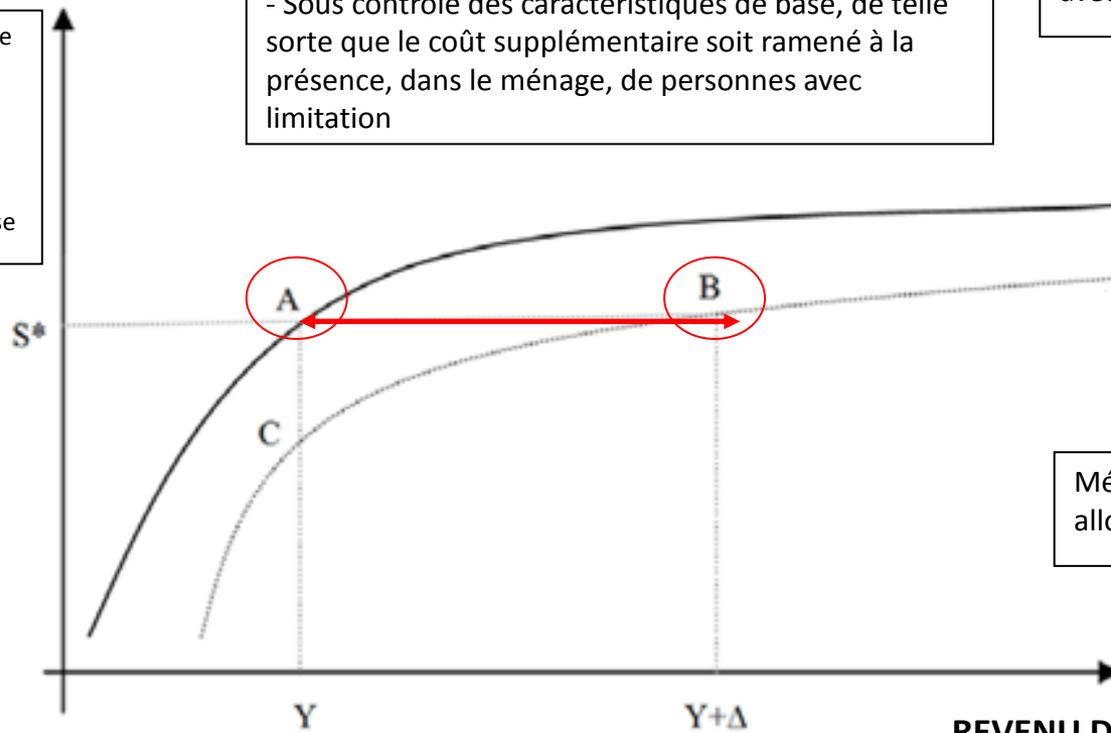
### Approche 'niveau de vie':

- Calcul de la distance entre A et B
- Il s'agit du coût supplémentaire pour les ménages HANDILAB afin de bénéficier d'un niveau de vie équivalent à celui de ménages sans personnes avec limitation
- Sous contrôle des caractéristiques de base, de telle sorte que le coût supplémentaire soit ramené à la présence, dans le ménage, de personnes avec limitation

### NIVEAU DE VIE

Ménages EU-SILC sans personnes avec limitation

Ménages HANDILAB avec allocataires ARR/AI



3 indicateurs de niveau de vie différents:

- joindre les deux bouts
- posséder des biens de consommation
- satisfaire les besoins de base

### REVENU DU MENAGE DISPONIBLE

Le logarithme naturel du revenu implique que l'influence marginale du revenu sur le niveau de vie baisse à mesure que le revenu augmente.

## 2.1. Indicateurs du niveau de vie

- ➔ Il n'existe pas de standard idéal pour la sélection des indicateurs SOL (Standard Of Living)
  - Indice simple ou composé
  - avec ou sans pondération
  - Regrouper plusieurs domaines ou non (Morciano e.a., 2012; Berthoud & Bryan, 2010)

*Aperçu des 3 indicateurs de niveau de vie sélectionnés*

Indicateur SOL	description	Catégories de réponses	
SoL_1	Joindre les bouts	1 2 3 4	(très) difficile plutôt difficile plutôt facile (très) facile
SoL_2	Posséder des biens de consommation durables	1 2 3 4	le ménage peut se permettre moins de 2 ou 2 des 5 biens de consommation le ménage peut se permettre 3 des 5 biens de consommation le ménage peut se permettre 4 des 5 biens de consommation le ménage peut se permettre les 5 biens de consommation
SoL_3	Pouvoir satisfaire des besoins de base	1 2 3	le ménage peut satisfaire moins de 1 ou 1 des 3 besoins de base le ménage peut satisfaire 2 des 3 besoins de base le ménage peut satisfaire les 3 besoins de base

## 2.1. Indicateurs du niveau de vie

*Comparaison de la manière dont les ménages parviennent à joindre les bouts dans les échantillons EU SILC sans limitation et HANDILAB (dans colonne 'pourcentage')*

joindre les bouts	échantillon	
	EU-SILC sans limitation	HANDILAB
Très difficile	7,2	22,1
Difficile	12,4	24,7
Plutôt difficile	19,5	25,0
Plutôt facile	27,0	18,9
Facile	27,7	7,5
Très facile	6,3	1,8
N (100%)=	3514	1108

➔ Indicateur de base simple utilisé dans l'enquête SOL  
 (Zaidi & Burchardt, 2003/2009; Saunders, 2005/2006)

## 2.1. Indicateurs niveau de vie

*Comparaison du % de ménages qui ne peuvent se permettre un bien de consommation, entre les échantillons EU-SILC sans limitation et HANDILAB*

possession de biens de consommation	échantillon	
	EU-SILC sans limitation	HANDILAB
téléphone / gsm	0,2	17,3
tv couleurs	0,7	1,8
ordinateur	5,3	19,3
machine à laver	2,6	6,5
auto	8,0	22,8

➔ Indicateur composé pour le fait de ne pas pouvoir se permettre des biens de consommation

(Zaidi & Burchardt, 2003/2005; Cullinan e.a. 2008/2011; INDECON, 2004; She & Livermore, 2007)

## 2.1. Indicateurs du niveau de vie

*Comparaison du % de ménages qui ne peuvent se permettre des besoins de base dans les échantillons EU SILC sans limitation et HANDILAB*

satisfaction de besoins de base	Échantillon	
	EU-SILC sans limitation	HANDILAB
partir en vacances une semaine par an	23,8	70,6
manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou un équivalent végétarien) tous les deux jours	4,7	20,1
chauffer votre logement suffisamment	5,1	22,6

➔ Qu'entend-on par niveau de vie digne?

## 2.2. Résultats SOL

- frais supplémentaires en %
- frais supplémentaires en €
- en fonction de la gravité de la limitation

*Facteurs d'équivalence 'disability' pour le nombre de personnes avec limitation au sein du ménage, en fonction des frais supplémentaires*

	Joindre les bouts	Posséder des biens de consommation durables	Pouvoir satisfaire des besoins de base
pas de personnes avec limitation au sein du ménage	1.00	1.00	1.00
1 personne avec limitation au sein du ménage	1.18	1.39	1.63
2 personnes ou plus avec limitation au sein du ménage	1.35	1.36	1.74

= facteurs d'équivalence destinés à standardiser le revenu du ménage pour un certain nombre de personnes avec limitation au sein du ménage

→ les ménages comptant 1 personne avec limitation ont

18% de frais supplémentaires pour pouvoir joindre les bouts de la même manière

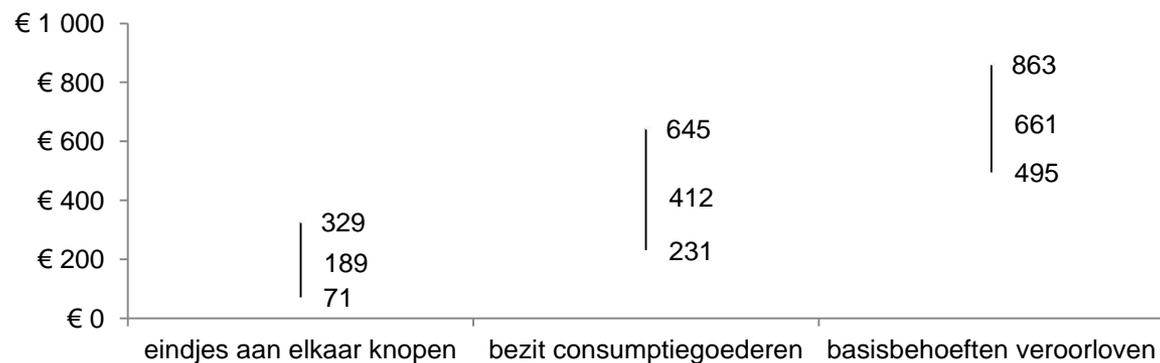
39% de frais supplémentaires pour pouvoir posséder des biens de consommation de la même manière

63% de frais supplémentaires pour pouvoir satisfaire les besoins de base de la même manière que le groupe de référence des ménages sans personnes avec limitation, après contrôle du revenu du ménage et des variables de base

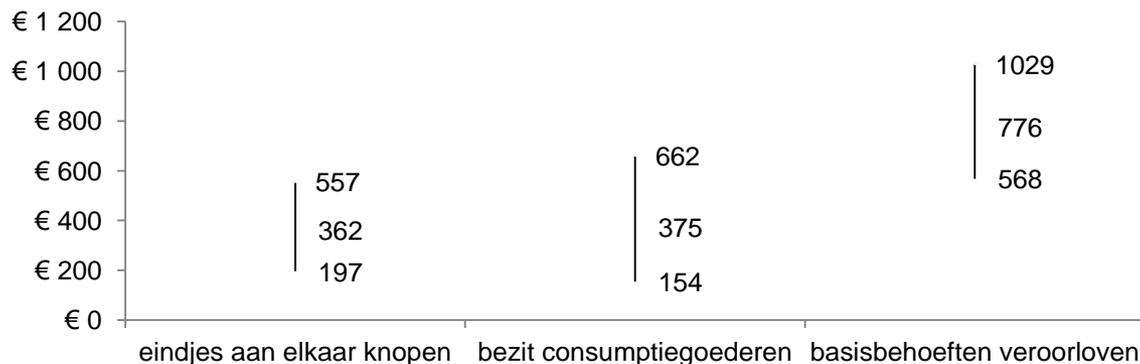
## 2.2. Résultats SOL

- frais supplémentaires en %
- frais supplémentaires en €
- en fonction de la gravité de la limitation

*Frais mensuels supplémentaires pour obtenir un niveau de vie équivalent à celui des ménages sans limitations, pour 1 personne avec limitation au sein du ménage (en €, avec intervalle de fiabilité de 95%)*



*... pour au moins 2 personnes avec limitation au sein du ménage*



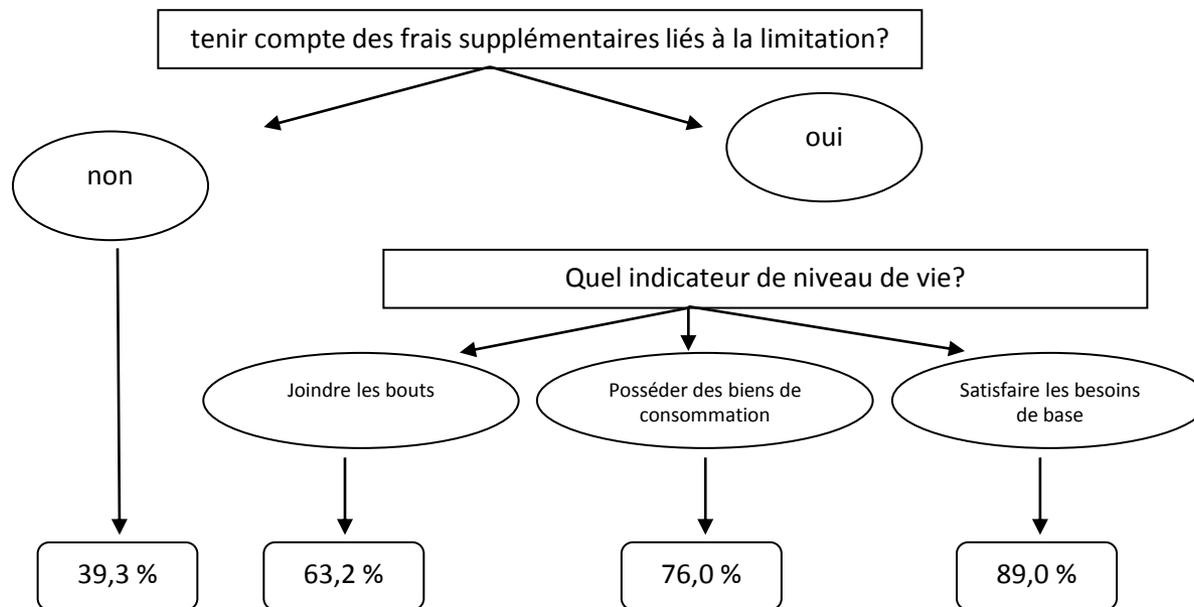
Pour pouvoir, chaque mois, joindre les bouts de la même manière que les ménages sans personnes avec limitation, il faut prévoir, compte tenu des frais supplémentaires dus à la limitation:

- € 189 de plus pour 1 personne avec limitation
- € 362 de plus pour au moins deux personnes avec limitation au sein du ménage

Variation au niveau des frais supplémentaires, à cause de l'indicateur de niveau de vie choisi: pouvoir joindre les bouts ≠ pouvoir satisfaire des besoins de base

## 2.2. Résultats SOL

Taux de risque de pauvreté des ménages avec allocation ARR/AI, compte tenu de facteurs d'équivalence pour les frais supplémentaires (en %)

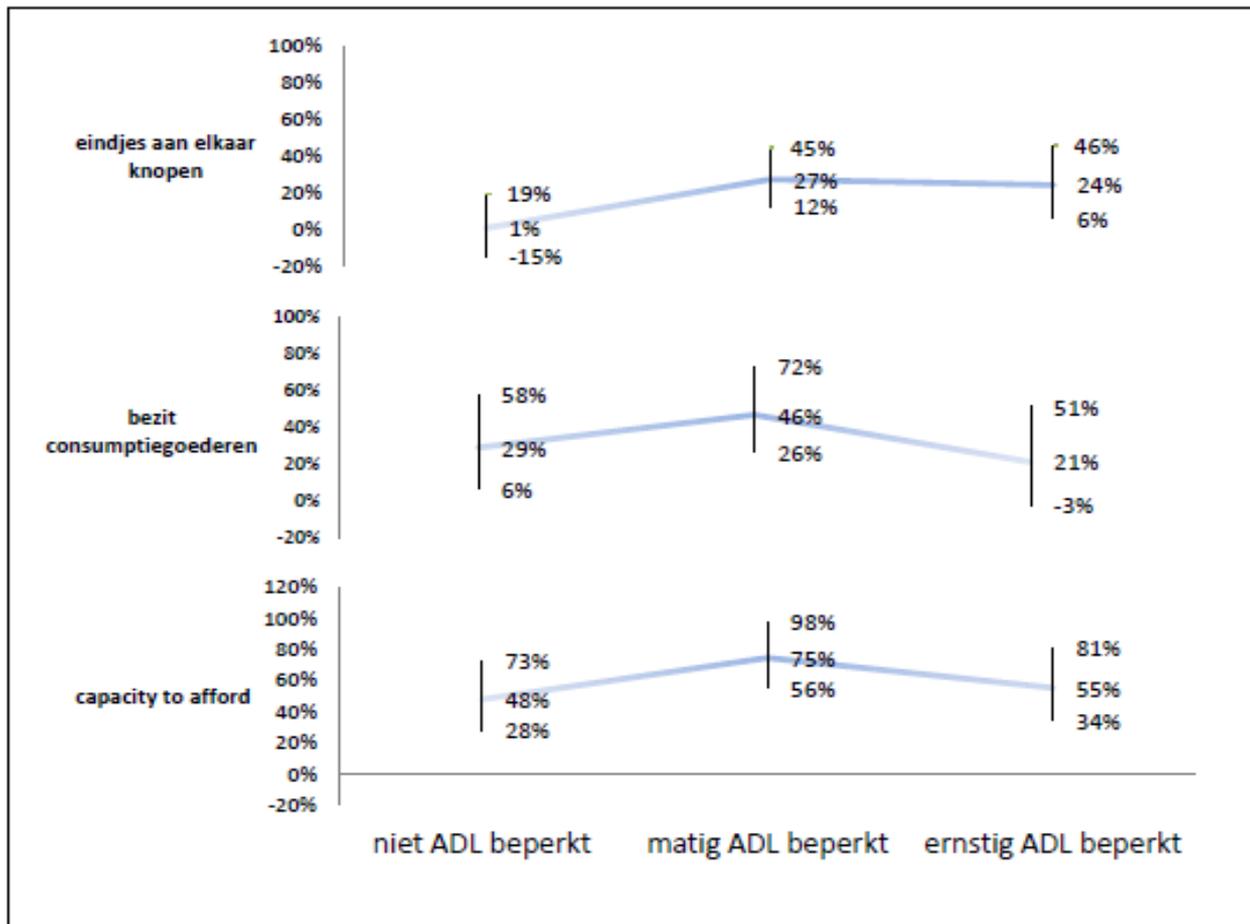


➔ Le revenu ne suffit pas pour apprécier la pauvreté des personnes handicapées (sous-évaluation, ...)

## 2.2. Résultats SOL

- frais supplémentaires en %
- frais supplémentaires en €
- en fonction de la gravité de la limitation

Frais supplémentaires en fonction de la gravité de la limitation ADL, pour 1 personne avec limitation au sein du ménage et avec un intervalle de fiabilité de 95%



Les frais supplémentaires n'augmentent pas progressivement en fonction de la gravité de la limitation.

Les frais supplémentaires forment idéalement une ligne droite, de telle sorte que l'allocation compense les frais supplémentaires de la limitation.

Proportionnellement, la politique répond le moins bien aux frais supplémentaires de la catégorie intermédiaire

### 3. Participation à la vie en société

Pour participer pleinement à la vie en société, il faut satisfaire des besoins physiques, mais aussi sociaux

→ évolution vers l'inclusion sociale

1. Travail
2. Activités socioculturelles
3. Contacts sociaux

### 3. Participation à la vie en société

- travail
- activités socioculturelles
- contacts sociaux

➔ 11% des répondants travaillent actuellement

- 4% des plus de 50 ans travaillent
- 3,5% des personnes présentant une limitation ADL grave travaillent

➔ 6% des répondants qui ne travaillent pas sont actuellement à la recherche d'un emploi

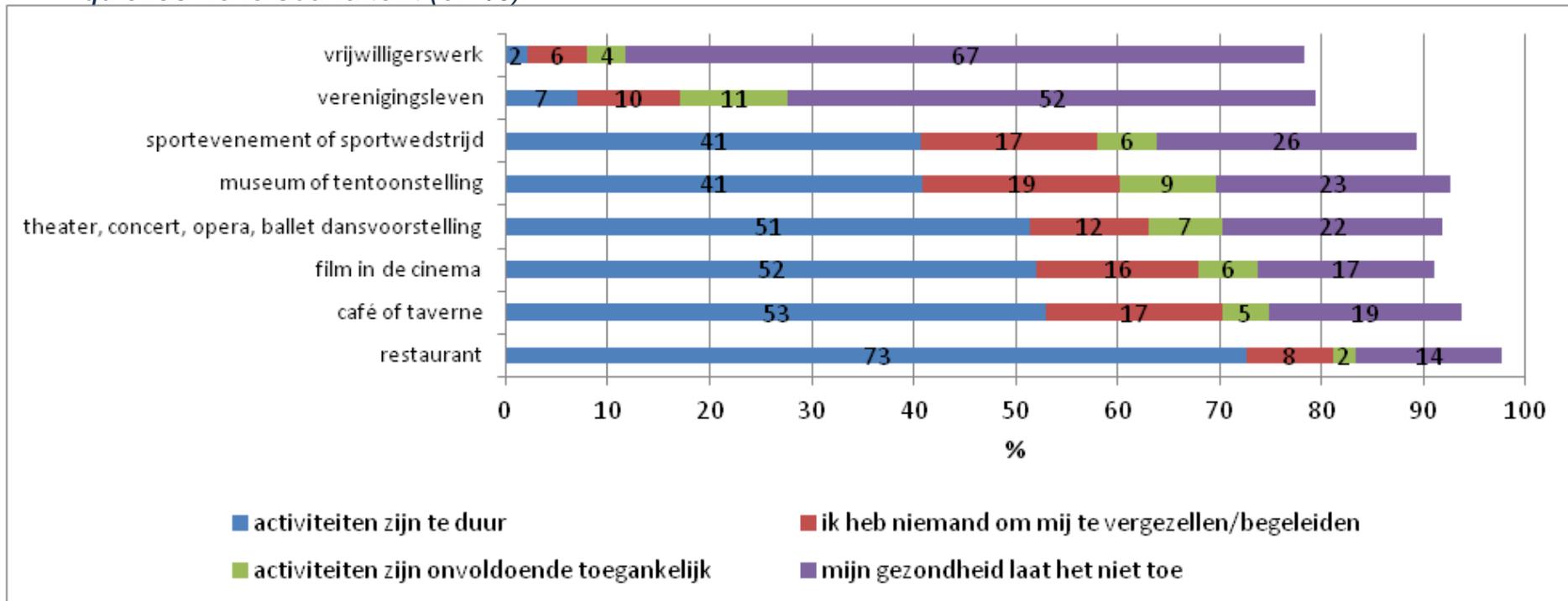
- 18% des moins de 30 ans recherchent un emploi, contre moins de 2% des plus de 50 ans
- 11,5% des personnes qui ne présentent aucune limitation ADL recherchent un emploi

- travail
- activités socioculturelles
- contacts sociaux

### 3. Participation à la vie en société

32% ne participent jamais aux activités socioculturelles ci-dessous.

*Principales raisons pour lesquelles les personnes participent moins aux activités socioculturelles qu'elles ne le souhaitent (en %)*



➔ 46% des ménages participent moins qu'ils ne le souhaitent à au moins 1 de ces activités socioculturelles parce qu'elles coûtent trop cher.

- travail
- activités socioculturelles
- contacts sociaux

### 3. Participation à la vie en société

- 30% ne voient jamais d'amis ou n'ont pas d'amis.
  - ➔ Cela va de pair avec une participation limitée au travail payé et aux activités socioculturelles.
  
- 1 personne concernée sur 3 se sent souvent ou toujours solitaire
  - ➔ Le fait d'être limité dans les activités de la vie quotidienne va de pair avec un risque de solitude plus important.
  - ➔ Les isolés et familles monoparentales se sentent généralement seuls.

- L'efficacité des allocations AI/ARR est limitée.
  1. Protection minimale insuffisante
  2. Les frais supplémentaires qui résultent de la limitation ne sont pas assez couverts
  3. La participation à la vie en société est limitée
  
- Plusieurs pistes possibles pour améliorer les conditions de vie des allocataires ARR/AI
  1. Augmentation du revenu
  2. Réduction des dépenses
  3. Amélioration de la prestation de services
  
- Besoin d'un débat sociétal sur l'inclusion des personnes handicapées et sur le rôle des allocations en la matière
  
- Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées comme cadre stratégique directeur